
PROGRAMME DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

La présente consultation architecturale a pour objet l'élaboration et la présentation de la conception architecturale et le suivi des travaux de construction de la Maison des droits de l'Homme à Al Hoceima.

1. Objectifs et fonctions de la Maison des droits de l'Homme

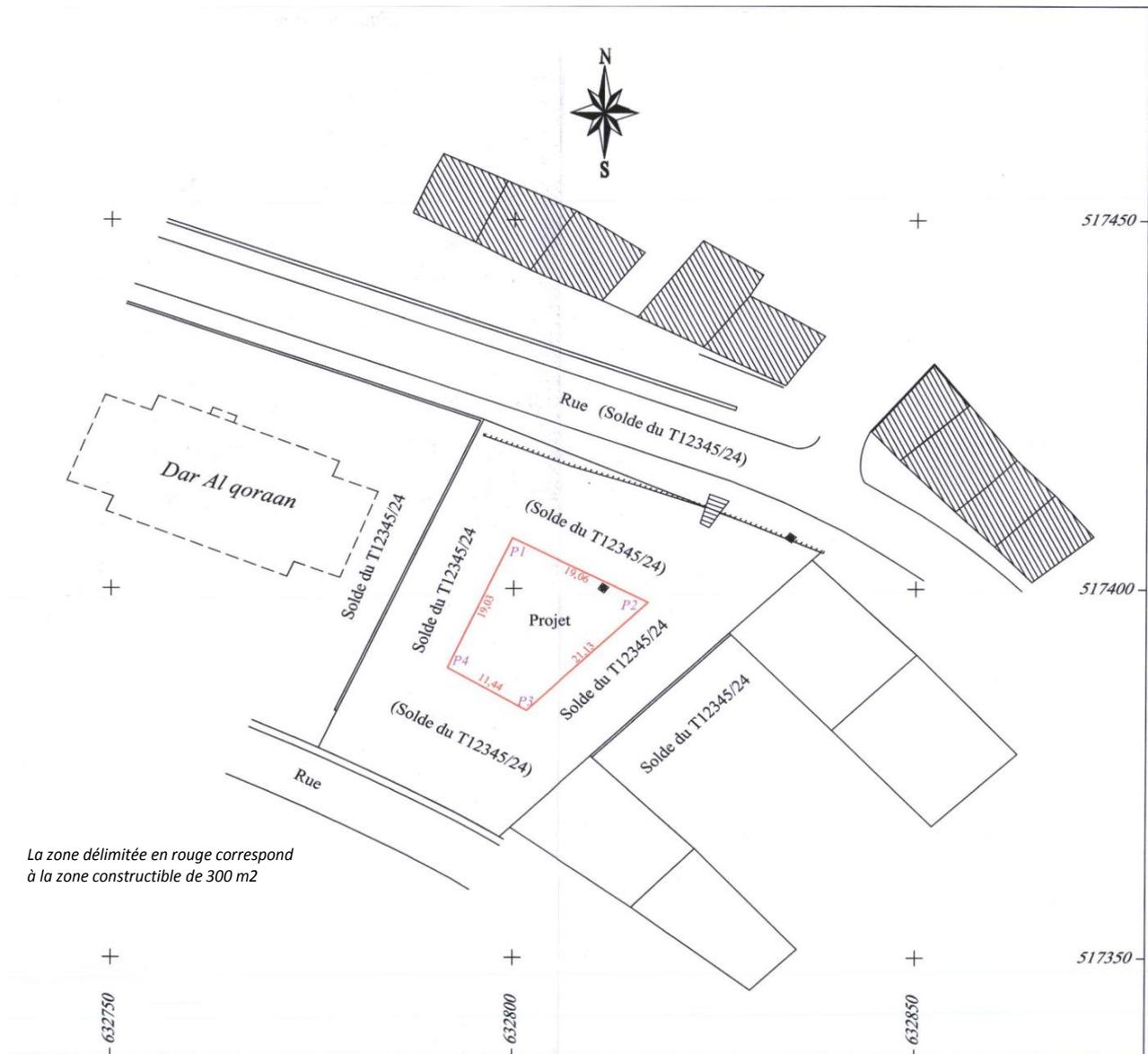
La création de cette Maison régionale (MdH) s'inscrit dans le cadre du rôle du CNDH en matière de promotion des droits de l'Homme, rôle qu'il exerce notamment à travers ses Commissions régionales (CRDH) auprès des acteurs institutionnels, des organisations de la société civile, des établissements d'enseignement ...

Le CNDH entend consolider le rôle des CRDH et capitaliser sur leur positionnement régional par la création de la Maison régionale des droits de l'Homme au niveau de chacune des Régions du Royaume. La ville d'Al Hoceima devra abriter la première institution de ce genre.

La MdH est un espace ouvert aux citoyens et aux acteurs de la société civile pour la promotion et le développement des valeurs de la démocratie, de la citoyenneté, des droits et des libertés. Cette maison aura pour vocations de :

- Ouvrir l'accès, notamment pour les jeunes, aux connaissances et savoirs sur les droits de l'Homme et la citoyenneté ;
- Accueillir les manifestations scientifiques et culturelles dans ces domaines, organisées avec les acteurs régionaux et locaux (institutions, collectivités, ONG) ;
- Organiser des cycles et sessions de formation et de renforcement des capacités ;
- Assurer l'appui aux acteurs locaux et organisations de la société civile ;
- Servir de siège pour la représentation locale du CNDH.

Le projet de Maison des droits de l'Homme d'Al Hoceima dispose déjà d'un terrain, d'une superficie constructible de 300 m², acquis par le CNDH auprès de la délégation des Domaines de l'Etat.



2. Consistance

Construit sur un plancher de 300 m², le bâtiment de la MdH devra disposer d'un sous-sol, un RDC et trois étages.

- Sous-sol : Magasin et dépôts, Archives, livraisons
- RDC : Hall et espace d'accueil, Salle de conférences, local technique
- Etage1 : Salle de séminaires, bibliothèque, salle multi-médias
- Etage2 : Salles de formations
- Etage3 : Espaces de l'administration de la MdH et de la représentation locale du CNDH (bureau, salle de réunions,..)

Les aménagements extérieurs (espaces verts, parking, aire libre pour les expositions) sont à prévoir aux alentours du bâtiment, à l'extérieur de la surface affectée. Une proposition tenant compte du site du projet doit être faite par l'architecte concernant ces aménagements.

Le budget pour la construction est de l'ordre de sept millions cinq cent mille dirhams hors taxes 7.500.000 Dhs HT (hors aménagements extérieurs).

A titre indicatif, la consistance de la Mdh devra se présenter comme suit :

Désignation	Nombre	Consistance
Sous - Sol		
Magasin	1	Environ 60 m2
Local Archives	1	Environ 5 m2
Local technique	1	Environ 40 m2
Espace livraison	-	Circulation
Espace stationnement	-	4 à 5 voitures
RDC		
Espace Accueil	1	Environ 30 m2
Salle de conférences et des projections	1	Environ 120 places
Bureau	1	Environ 30 m2
Ascenseur / escalier	1	--
Hall	1	--
Bloc sanitaire	1	--
ETAGE 1		
Salle des séminaires	1	Environ 50 places
Salle informatique/multimédias	1	Environ 60 m2
Bibliothèque/salle de lecture	1	Environ 80 m2
Bloc sanitaire	1	--
ETAGE 2		
Salles de formations	3	20 à 30 places par salle
Local de service	1	Environ 20 m2
Bloc sanitaire	1	--
ETAGE 3		
Secrétariat	1	Environ 15 m2
Bureau Président	1	Environ 35 m2
Bureau directeur	1	Environ 20 m2
Plateau bureaux (Open space)	1	Environ 60 m2
Salle de réunion	1	Environ 60 m2
Local Archives	1	Environ 20 m2
Bloc sanitaire	1	--
Extérieur		
Aménagement extérieur		(A proposer par l'architecte)

3. Recommandations techniques

Au vue de sa vocation, l'architecture doit favoriser la lisibilité d'un établissement accessible porteur des valeurs de la citoyenneté et des droits de l'Homme. Les propositions doivent tenir compte des exigences liées à la particularité d'un bâtiment ouvert aux publics et aux partenaires. Elles doivent conférer à l'ensemble des espaces une ambiance sobre, agréable et harmonieuse.

L'architecte devra proposer le meilleur agencement permettant l'optimisation de l'exploitation de la surface disponible en garantissant une excellente fonctionnalité des locaux composant la consistance de la MdH. L'aménagement des espaces devra être étudié de façon à favoriser une flexibilité d'utilisation, sans toutefois que cette polyvalence ne puisse remettre en cause la vocation initiale de chaque espace.

Le bâtiment devra s'inscrire dans l'environnement urbain immédiat, tout en répondant aux exigences de la réglementation urbaine applicables au terrain constituant son assiette foncière. L'utilisation des matériaux de construction d'origine locale ou de la région est recommandée.

Le bâtiment devra respecter les normes dimensionnelles en vigueur et les règlements de salubrité et de sécurité appliquent dans les édifices recevant du public.

Les propositions doivent tenir compte également des normes et règles de l'art en matière d'accessibilité relatives aux personnes à mobilité réduite (handicaps moteur et visuel,...).

Le respect de l'environnement est un élément fondamental à prendre en considération dans la conception, l'architecture et les matériaux. Il y a lieu de veiller à l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage et climatisation,...). L'éclairage naturel est à favoriser. Le bâtiment devra offrir les meilleures conditions d'efficacité énergétique.

Plans de situation et photo ci-après

Plan de situation à Al Hoceima



 : Emplacement de la zone constructible (300m2)

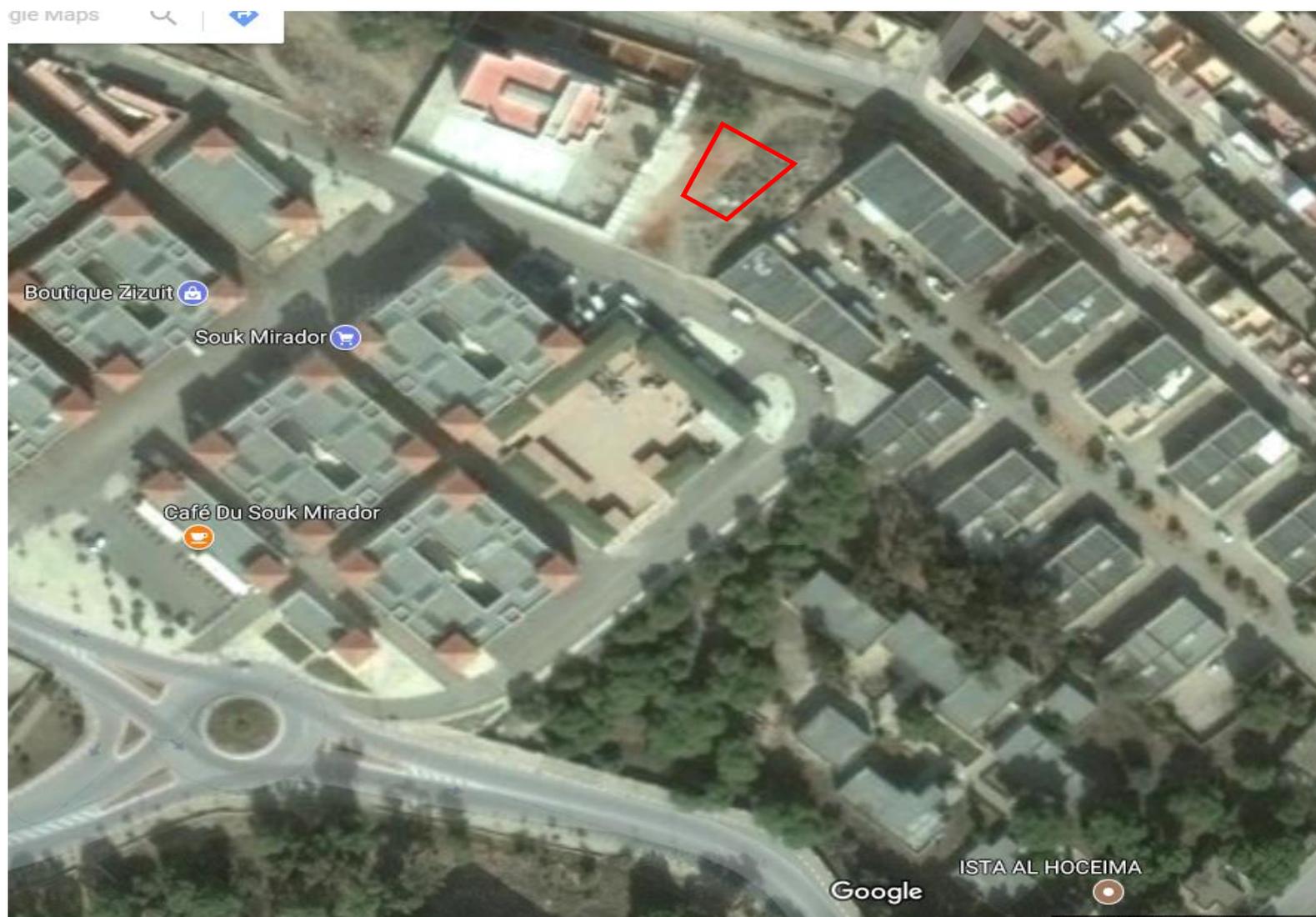


Photo du terrain (face nord)

